

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 la ligne
 Réclamations..... 1 fr.
 Annonces anglaises..... 50 fr.

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Comfort, à Lyon

L. BARTHEMS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
 LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
 Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
 Autres départements..... 7 fr. 14 fr.
 Etranger et Union postale..... 10 fr. 19 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital, 18

BOURSE DE PARIS

Du 12 novembre 1881

100 francs	86 67	Crédit mobilier	745
100 amortissable	87 20	Mobilier Lyonnais	870
100 nouveau	86 30	Mobilier espagnol	845
100 français	117 45	Union générale	2435
100 italien	89 35	Foncière Lyonnaise	698
100 russe	5 00	Autrichiens	303
100 turc	13 20	Lombards	552
100 égyptien	1877 361	Sarragosse	670
100 banque d'escompte	6425	Nord-Espagne	9
100 crédit foncier	1725	Transatlantique	430
100 banque ottomane	710	Suez	2430
100 banque autrichienne	167	Consolidés à Londres	100 1/16
		Panama	

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 12 novembre.

NOMINATIONS DE COMMISSIONS

Les membres de la Chambre des députés se sont réunis dans les bureaux aujourd'hui, à deux heures, à l'effet de nommer les commissions qui seront chargées respectivement de l'examen des affaires suivantes :

Traité de commerce avec la Belgique ; traité de commerce avec l'Italie ; récompenses de l'Exposition internationale d'électricité ; inspection des salaisons provenant de l'étranger ; victimes du Deux-Décembre.

L'ARMÉE COLONIALE

La commission d'initiative de la Chambre des députés examine le projet de création d'une armée coloniale dont il est question depuis quelque temps.

LA PROPOSITION BARODET

M. Barodet a déposé hier sur le bureau de la Chambre sa proposition relative à l'établissement des cahiers électoraux de 1881. Voici le texte de cette proposition :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs, Aussi longtemps que les ennemis de la République ont été les maîtres du pouvoir exécutif et du Sénat, il a été impossible à la Chambre des députés, issue du suffrage universel et plus directement responsable envers lui, de réaliser les grandes réformes démocratiques si longtemps réclamées par le pays.

La Chambre de 1876 a été dissoute. Celle de 1877 a été élue, s'est réunie et a dû délibérer quelques temps sous la main d'un coup d'État.

Plus heureux que ses devanciers, la Chambre de 1881 possède la plus entière liberté d'action.

Elle le doit à la sagesse et à la patiente fermeté de la nation qui a su réduire les anciens partis à l'impuissance et remettre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif dans des mains républicaines.

Persuadés que le peuple n'a conscience de cette situation nouvelle, créée par lui, et c'est pour cela qu'aux dernières élections, malgré la précipitation avec laquelle elles se sont faites, il a exprimé, sous les formes diverses, avec plus ou moins de force et de précision, ses vœux et ses volontés en faveur des réformes qu'il juge nécessaires au libre développement, au bonheur et à la grandeur de la France.

Il est de notre devoir, messieurs, de donner satisfaction à ces vœux et à ces volontés de la nation, puisque nous sommes ses mandataires ; et, comme nous ne le pouvons qu'à la condition de les bien connaître, il devient indispensable de faire le dépouillement des programmes acceptés et des engagements pris par chacun de nous en particulier, afin de les classer, de les résumer et d'en déterminer la nature et l'importance.

Que sommes-nous ? Pourquoi sommes-nous ici ? Telles sont les questions que doit se poser toute Assemblée délibérante au début de ses travaux. Ce sont les questions que se posa l'Assemblée constituante de 1789, si digne de nous servir de modèle. Elle chargea tout d'abord son comité de constitution du dépouillement des cahiers, et c'est des vœux et des volontés qu'

s'y trouvaient exprimés que s'inspirèrent, pour leurs immortels travaux constitutionnels et législatifs, les trois grandes Assemblées de la Révolution française.

Que, plus tard, les Chambres contre-révolutionnaires de l'empire et de la royauté, d'origine aristocratique et censitaire, tout occupées des intérêts dynastiques, de monopoles et de privilèges, aient écarté, comme importunes, les plaintes du peuple et se soient appliquées à refouler les manifestations de l'opinion publique plutôt qu'à les accueillir, cela se comprend. Elles obéissaient à leur raison d'être et sont tombées avec les dynasties qu'elles servaient.

L'empire et la royauté sont morts dans l'âme de la France. Personne ne les fera revivre. Mais leurs œuvres de privilège et de compression subsistent encore. Il faut qu'elles disparaissent pour que la République soit. La République et le suffrage universel nous font du retour aux principes et aux traditions de la Révolution française plus qu'un devoir : une nécessité politique.

C'est là, messieurs, non ailleurs, que nous trouverons le seul programme de législation et de gouvernement qui convienne à une grande démocratie et qui soit vraiment digne de grouper autour de lui, d'une manière durable, une majorité consciente et sincère, indépendante et forte, plus occupée des choses que des hommes, passionnée pour la justice, telle en un mot que le pays la désire et l'attend de ses nouveaux mandataires.

C'est dans ce but et pour entrer dans cette voie que nous avons l'honneur, messieurs, de vous proposer la résolution suivante :

Proposition de résolution

Article unique. — Il sera nommé, dans la prochaine réunion des bureaux, une commission de vingt-deux membres, chargée d'examiner et de résumer les promesses, professions de foi et programmes qui ont présidé aux élections législatives de 1881, et de présenter, dans le plus bref délai possible, un rapport à la Chambre sur la nature et la portée des réformes réclamées par le pays.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 12 novembre.

Le Paris affirme que M. Gambetta doit choisir des ministres d'accord sur les réformes profondes et sagement coordonnées pour établir un ministère radical et français, associant la République et la France.

Le Télégraphe estime que M. Gambetta doit prendre M. Jules Ferry dans le nouveau ministère.

M. Jules Ferry est, dit-il, une force et un trait d'union indispensables.

Le National loue M. Gambetta de choisir MM. Léon Say et de Freycinet qui sont des hommes connaissant les affaires.

Il donne la preuve de sagesse et de prudence. Le Temps souhaite que la réforme de la magistrature ait lieu le plus promptement possible.

Il est, dit-il, de première nécessité de doter la République d'une organisation judiciaire comme on l'a fait pour l'instruction.

La France dit que l'avenir de la République est lié au succès du ministère Gambetta.

La Liberté loue le pouvoir donné à M. Gambetta par une Chambre qui connaît ses idées.

M. Gambetta peut ainsi choisir ses collègues sans tenir compte des classifications.

La Patrie affirme que M. Jules Grévy n'est pas content de l'issue de la dernière discussion.

Il aurait voulu l'ordre du jour pur et simple qui n'aurait pas grandi l'influence rivale de M. Gambetta.

EN AFRIQUE

NOUVELLES DE TUNISIE

Les opérations

Général Saussier à guerre

Tunis, 12 novembre. — Les tribus soumises versent leurs armes et les contributions de guerre imposées.

La colonne Fergemol marche sur Gafsa où sont réunis les dissidents.

Le général Logerot commencera son mouvement sur Gabès dans trois ou quatre jours.

La brigade Philibert et la colonne Japy attaquent les Ouled-Ayar.

Kairouan est mis en état de défense.

Concentration des insurgés

Depuis leur évacuation de Kairouan, les Arabes se concentrent près de la frontière tripolitaine.

Il n'est pas douteux qu'ils cherchent à s'approvisionner de munitions de guerre.

DANS LE SUD ORANAIS

Alger, 12 novembre. — D'après certains rapports, les Djambaa insoumis seraient à Garet-el-Gorça, à quelques lieues au Sud-Ouest de l'Oued-el-Aouedj ; Si-Sliman-ben-Kaddouj aurait ses campements au Djebel-Tendrar, à environ soixante kilomètres au Sud des Djambaa ; Si-Kaddour-ben-Hamza et Bou-Amema, réunis, se trouveraient sur l'Oued-Guir, à proximité de Si-Sliman.

D'après d'autres rapports, les Djambaa insoumis ont dû abandonner leurs dernières positions et Si-Sliman aurait fait un mouvement vers le Sud, dans le but de se rapprocher des dissidents qui ne se sont pas encore joints à lui et seraient vers l'afilalet.

Nos frontières du Maroc

Oran, 12 novembre. — Le Courrier d'Oran prétend que les troubles du Sud-Oranais sont causés par le traité avec le Maroc daté de 1845, qui ne délimite pas nettement les frontières, si bien que les tribus se confondent.

Il serait désirable de dénoncer ce traité et de fixer les frontières du Nord à la Maloné, et du Sud-Ouest à la Messaoura.

Informations

Paris, 12 novembre.

Actes officiels

Le Journal officiel publie les nominations suivantes de receveurs particuliers :

M. Charner, à Montluçon ; M. Garnier, à Pontivy ; M. Chantaise, à Marennes ; M. Seignes, à Montiers ; M. Fournier, à Castellane ; M. de La Briffe, à Morlaix ; M. Maigron, à Nérac ; M. Bertin, à Apt ; M. Verpy, à Bar-sur-Seine ; M. Cival, à Saint-Calais.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 143

Esclaves de Paris

PAR EMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE LE SECRET DES CHAMPODOCE

A la seule vue de Mlle de Sauvebourg, il ressentit cette commotion intérieure que Stendhal appelait « le coup de foudre », présage d'un de ces amours qui font le désespoir ou la félicité de la vie entière.

Il est vrai que jamais Mlle Diane n'avait été aussi étrangement séduisante qu'elle l'était alors, et que jamais elle ne le fut à un degré égal.

Octave de Mussidan lui déplut. Il était trop différent de Norbert.

Entre ce gentilhomme si correct, et « le sauvage de Champdoce », elle ne voyait nul rapport, nulle comparaison possible.

Rien, d'ailleurs, rien au monde n'était capable d'effacer du cœur de Mlle de Sauvebourg l'image de Norbert lui apparaissant pour la première fois dans les bois de Bivron, son fusil encore fumant à la main, vêtu de sa veste de bure.

C'est ainsi qu'elle aimait à se le figurer, frémissant d'énergie contenue, rougissant, intimidé, osant à peine lever sur elle ses beaux yeux tremblants.

Cependant Octave était pris, et il s'abandonnait délicieusement au sentiment qui l'envahissait et qui, à chacune de ses visites à Sauvebourg, le pénétrait davantage.

Mais, en amoureux chevaleresque, et qui prétend ne tenir la femme aimée que de sa seule et libre disposition, il s'adressa tout d'abord à Mlle Diane.

Ayant réussi à se trouver un instant seul près d'elle, respectueusement et de la voie la plus émue, il lui demanda si elle daignait permettre qu'il sollicitât du marquis de Sauvebourg l'honneur de son alliance.

Cette démarche la surprit extrêmement. Tout entière aux anxiétés de la lutte qu'elle avait entreprise, elle ne s'était aperçue de rien.

Elle fut affreusement impressionnée : autant qu'un malade à qui le chirurgien annonce que c'est assez s'engourdir dans la souffrance et qu'une horrible opération est devenue nécessaire.

Octave la forçait, en quelque sorte, de regarder en face la réalité.

Elle arrêta sur M. de Mussidan un indéfinissable regard, et après une longue hésitation lui promit pour le lendemain soir une réponse décisive.

La nuit entière se passa en épouvantables hésitations.

Avoir commis un crime et n'en pas recueillir les fruits !... Cela ne pouvait lui entrer dans l'esprit.

Le résultat de ses méditations fut la lettre confiée à la fille de la mère Rouleau.

L'accusé qui attend de la délibération de ses juges un verdict de vie ou de mort, n'endure pas tout ce que souffrit Mlle Diane pendant qu'elle guettait au bout du parc de Sauvebourg le retour de sa messagère.

Il ne fallait pas que cette fille pût se douter de quelque chose. Mlle Diane eut la force de sourire — C'est bien ce que je pensais, fit-elle.

Et, comme Françoise semblait vouloir ajouter quelque chose, elle l'interrompit, lui remit un louis pour sa course et lui fit signe de s'éloigner.

Certes, Mlle de Sauvebourg était avertie, mais elle éprouvait en même temps cet indéfinissable soulagement du joueur qui, risquant une fortune après d'effroyables alternatives, perd son dernier louis et s'écrie : Enfin !...

Plus d'incertitudes désormais, de doutes, d'angoisses, plus rien à tenter. Nul espoir ne survivait, sinon celui de la vengeance.

Elle bénissait l'amour d'Octave, maintenant. Elle se disait que, mariée, elle serait libre, et qu'elle pourrait suivre Norbert et sa femme à Paris.

Quand elle rentra au château, Octave venait d'arriver.

Il l'interrogea du regard, et d'un doux geste de tête, plein d'adorables promesses, elle répondit : Oui.

Ce consentement, pensait-elle, la libérait du passé. Elle se trompait.

Elle comptait sans les imprudences commises, sans les complices, sans Dauman.

En apprenant que le coup était manqué — ce furent ses expressions, — le vaillant « Président » avait été saisi d'une de ces terreur, il disait : « scélérats, » qui tuent leur homme.

frappé l'homme qui mesure le précipice où il a failli rouler.

Ses nerfs, excités outre mesure, se détendirent tout à coup, et telle fut la réaction qu'il dut se mettre au lit et que pendant une douzaine de jours il fut en proie à une sorte de fièvre cérébrale.

Il commençait à se lever, lorsqu'on lui annonça successivement le mariage de Norbert et la mort du duc.

Ne découvrant plus l'ombre d'un danger, il recouvra ses facultés ordinaires de calcul, et il se prit à réfléchir en toute liberté d'esprit.

Il avait dans son tiroir pour vingt mille francs d'obligations de Norbert, de l'or en barre maintenant qu'il jouissait de ses droits. Mais l'appétit vient en mangeant, et le « Président » ne tarda pas à trouver que tout cela était peu pour ses peines et rien pour les risques qu'il avait courus.

De là à chercher les moyens de recueillir, de cette affaire, un regain qui valût la moisson, il n'y avait qu'un pas, qu'il eut vite franchi.

En moins de rien, il eut arrêté son plan et pris ses mesures, et pour sa première sortie, il alla rôder autour de Sauvebourg.

Il se disait que ce serait bien le diable, si le hasard ne lui fournissait pas l'occasion d'un petit tête-à-tête avec Mlle Diane.

Il lui fallait de la patience. Mlle Diane sortait tous les jours, mais toujours accompagnée, et il se gardait de se montrer.

Dauman avait bien fait quinze heures de faction en diverses fois, quand enfin il eut le plaisir de voir celle qu'il guettait, se dirigeant seule vers Bivron : Il la suivait sans qu'elle pût s'en douter, parce qu'à cet endroit la route était découverte, mais quand elle arriva à un petit bois qui est à mi-chemin du bourg, il parut tout à coup.

Le gouverneur de l'Algérie

La nomination de M. Constans comme gouverneur de l'Algérie ne fait plus aucun doute.

Maladie de M. Le Faure

M. Amédée Le Faure est en ce moment gravement malade, et son état inspire les plus vives inquiétudes à ses amis.

Le député de la Creuse était, depuis quelque temps déjà, atteint d'une péritonite qui, à plusieurs reprises, l'avait forcé de s'aliter; aussi, avait-il cru, jeudi dernier, en se sentant malade, qu'il était sous le coup d'une rechute.

Malheureusement son cas était plus grave, et hier, lorsqu'il eut fait appeler son ami, le docteur Lebreton, celui-ci dut constater que M. Amédée Le Faure avait la fièvre typhoïde.

Hier, dans la soirée, le docteur Lebreton ne pouvait encore se prononcer d'une façon précise sur la gravité du mal. Il ne pourra émettre son opinion qu'après avoir laissé la maladie suivre son cours pendant vingt-quatre heures.

Mort de l'archevêque de Besançon

M. Paulinier, archevêque de Besançon, qui se trouvait depuis quelque temps à Pézenas, son pays natal, est mort ce matin dans cette ville.

M. Léon Renault en Russie

M. Léon Renault est arrivé à Saint-Petersbourg où il doit passer un mois.

Les préfets à Paris

On signale la présence à Paris de nombreux préfets et sous-préfets.

Incendie d'une minoterie

On télégraphie d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), qu'un incendie a détruit ce matin la minoterie de M. Scéolsman. Les pertes, qui sont évaluées à trois cent mille francs, sont couvertes par une assurance.

On dit que le feu a été causé par l'échauffement des coussinets.

Petites Nouvelles

M. le maréchal de Mac-Mahon est parti hier soir pour l'Autriche, avec l'un de ses fils. Il se rend auprès de la duchesse de Castries, sa belle-sœur.

Le duel entre M. de Cassagnac et M. de Montebello a eu lieu aujourd'hui à Epinay-sur-Seine. L'engagement a duré vingt minutes, M. de Montebello a reçu un violent coup d'épée dans le bras droit.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Samedi 12 novembre 1881

3 0/0.....	86 70	Egypte.....	363 12
3 0/0 nouveau...	86 70	Foncier.....	363 12
5 0/0.....	117 55	Panama.....	363 12
Italian.....	117 55	Lombards.....	304 87
Turc.....	13 55	Tunis.....	436 87
Extérieure.....	27 1/2	Alpine.....	285 00
Intérieure.....	27 1/2	Banque Hongroise.....	1175 00
Grand Téléphone.....	54 75	Laenderhank.....	1175 00
Chemins Turcs.....	709 37	Suez.....	655 00
Banque Ottomane.....	2415 00	Rio.....	655 00
Union.....	930 00	Ottoman.....	71 50
Crédit de France.....	930 00		

LA LOI SUR LA PRESSE

Le Journal officiel publie une circulaire du garde des sceaux, ministre de la justice, aux procureurs généraux près les cours d'appel, relative à l'application de la loi sur la presse du 29 juillet 1881.

Après avoir examiné les principales dispositions de la nouvelle loi, M. le ministre de la justice conclut ainsi : ... Telle est, monsieur le procureur général, l'économie générale de la loi qui est aujourd'hui le code unique de la presse.

Le gouvernement en avait, en quelque sorte, devancé l'application en repudiant depuis longtemps la plupart des délits qu'elle a abrogés.

Vous n'exercez de poursuites de presse que lorsqu'elles vous paraissent réclamées par un sérieux intérêt public. Vous observez encore la même réserve.

La loi a affranchi de toutes les mesures préventives l'imprimerie et la presse; elle n'a maintenu que quelques formalités dont le but unique est d'assurer la responsabilité des écrits délictueux, soit au regard de l'action publique, soit au regard des tiers.

Ces formalités sont en assez petit nombre, elles sont assez peu coûteuses, assez faciles à remplir pour qu'elles doivent être exécutées rigoureusement. Vous tiendrez la main à leur entier accomplissement. Vous pourrez adresser officieusement aux contrevenants, lorsque vous le jugerez convenable, un avertissement préalable; mais vous n'hésitez pas ensuite à les déférer aux tribunaux.

Vous poursuivrez rigoureusement toutes les contraventions de simple police, et même toutes les infractions qui, bien que déférées aux tribunaux correctionnels, ont surtout un caractère contraventionnel.

— Eh bien !... mademoiselle, je ne saurais rester dans le pays; j'y meurs d'inquiétude; je veux passer à l'étranger... C'est ma fortune que me coûte cette affaire... Vous savez, quand il faut réaliser... Je suis un homme ruiné...

— Enfin, que voulez-vous ?
Le regard clair de Mlle de Sauvebourg, arrêté sur lui, gênait atrocement Dauman.

Il voulait, il l'expliqua verbeusement, de quoi se consoler de l'exil... un souvenir, un faible secours... le strict nécessaire... le capital d'une petite rente de trois mille francs.

Mlle de Sauvebourg était incapable de modérer son indignation et de cacher son dégoût.

— Je comprends, interrompit-elle; vous voulez faire payer ce que vous appelez votre dévouement.

— Mademoiselle...
— Et vous l'estimez soixante mille francs ! c'est cher.

— Hélas !... c'est à peine la moitié de ce que me coûte cette malheureuse affaire !...
— Oh !... je sais ce que je dois penser de ces exigences.

Dauman leva vers le ciel des bras éplorés :
— Des exigences ! s'écria-t-il d'un ton larmoyant, ai-je donc l'air d'un homme qui exige ? Ah ! il est dur d'être ainsi méconnu... Que fais-je en ce moment ? Je viens à vous, humblement, chapeau bas, comme si je demandais l'aumône. Si j'exigeais, ce serait autre chose.

Je dirais : Je veux tant, ou je parle. Qu'ai-je à perdre, en somme, si tout se découvre ? Presque rien. Je suis un pauvre homme, et je suis vieux. M. Norbert, au contraire, et vous, mademoiselle, avez tout à risquer; vous êtes jeunes, riches et nobles, l'avenir vous promet le bonheur.

Il s'arrêta pour juger de l'effet de ses paroles.
Mlle Diane réfléchissait :
— Vous parleriez, fit-elle, qu'on ne vous croirait

En ce qui concerne les délits proprement dits, vous aurez à apprécier, dans chaque cas particulier, l'intention, le préjudice, l'intérêt public en jeu. Vous m'en référerez, comme par le passé, chaque fois que l'affaire l'exigera, sauf à commencer les poursuites dans le cas d'urgence.

Vous perséverez les poursuites avec calme et maturité; mais, lorsqu'elles seront résolues, vous devrez les conduire avec la plus grande célérité possible. Vous prendrez la voie rapide de la citation directe toutes les fois qu'une information préalable ne sera pas nécessaire.

Vous continuerez, au surplus, à me consulter dans tous les cas douteux, soit quant à l'opportunité soit quant aux qualifications, soit quant aux questions de procédure ou de compétence.

Je ne puis que vous recommander, dans cette épreuve d'une loi nouvelle, la conciliation des devoirs de modération et de prudence, dont vous vous êtes inspiré jusqu'ici, avec la protection qui est due aux grands intérêts dont vous avez la garde...

ÉTRANGER

Suisse

Importantes captures

Zurich, 12 novembre. — On mande de Buenos-Ayres que le notaire Rudolf, de Zurich, qui s'était enfui du pays après avoir commis des faux considérables, vient d'être arrêté à bord d'un vaisseau français, grâce à l'intervention du consul général suisse au Brésil.

Ce n'est pas dans les troisièmes classes du steamer que se cachait le fugitif, on l'a trouvé parfaitement établi dans un salon de première. C'est là qu'il a été arrêté; les agents chargés de cette opération l'ont exécuté avec une dextérité telle que les autres passagers se sont à peine aperçus de ce qui venait de se passer. Le gouvernement brésilien a accordé l'extradition.

— On a découvert les floss qui ont volé dernièrement environ 30,000 fr. à la banque Walker, à Zurich. Ce sont un employé et deux serruriers.

Allemagne

Le palais de Strasbourg

Strasbourg, 12 novembre. — Le budget du Trésor impérial allemand contient un crédit de 2,000,000 marks, destinés à la construction d'un palais impérial à Strasbourg. La construction de ce monument, dit l'exposé des motifs, sera, pour la population des pays impériaux, un signe visible et durable de l'union indissoluble de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne.

Ce palais sera élevé sur le côté occidental de la place Impériale.

Belgique

Le suppléant du grand-duc de Bade

Carlsruhe, 12 novembre. — Le Bulletin des lois et ordonnances publie deux actes gouvernementaux. Par l'un de ces actes, le grand-duc, se sentant continuellement indisposé et se conformant aux conseils des médecins, qui lui ont prescrit de ne plus s'occuper des affaires gouvernementales, déclare choisir le grand-duc-héritier comme suppléant jusqu'au jour où il lui sera possible de reprendre la direction des affaires.

Par l'autre acte, le grand-duc-héritier promet d'administrer le grand-duc-héritier en observant fidèlement la Constitution et les autres lois et en suivant les principes adoptés par son père.

Egypte

Le choléra à la Mecque

Alexandrie, 12 novembre. — La commission sanitaire a reçu une dépêche de Djeddah, constatant une vive recrudescence du choléra à la Mecque. Il y a eu 214 décès le 5 novembre.

B'AUTRICHE et L'ITALIE

Les Italiens viennent d'éprouver une bien amère déception. Ils étaient tout entiers à la joie d'être enfin entrés dans l'alliance austro-allemande, lorsque de Vienne arrive le résumé des déclarations faites par M. de Kallay devant les délégations.

Le ministre intérimaire des affaires étrangères, parlant de la visite du roi Humbert à Vienne, n'a pas caché aux délégués que cet événement ne saurait avoir aucune influence sur la politique extérieure de l'empire, dont la base restait toujours l'amitié avec l'Allemagne. Selon M. de Kallay, si l'Italie s'est rapprochée de l'Autriche, c'est avant

tout dans son propre intérêt. Mais l'Autriche n'a rien à attendre ni à craindre de l'Italie.

Ce langage a vivement froissé les chatouilleux amours-propres des éminents publicistes qui ont tout fait, depuis trois mois pour déterminer le roi Humbert à visiter l'empereur François-Joseph.

Était-ce donc là le cas qu'on faisait à Vienne de l'alliance italienne ? Valait-il la peine de faire tant d'avances pour s'entendre dire que, avec ou sans le voyage, l'Italie était toujours considérée comme un facteur international sans grande importance ?

Pour atténuer le fâcheux effet des paroles de M. de Kallay, le gouvernement de Vienne a multiplié les protestations. Heureusement que les discours prononcés devant les délégations ne sont pas sténographiés et que le public n'assiste pas aux séances ! Ce qui permet de nier, de retoucher, d'atténuer, de tronquer tout ce qui paraît déplaisant.

Et M. de Kallay n'y a pas manqué. Il a communiqué à l'ambassadeur d'Autriche le texte officiel de son discours. Il paraît même que l'empereur François-Joseph a écrit une lettre autographe des plus aimables au roi Humbert.

Malgré tout, le coup est porté. Les Italiens acceptent l'eau bénite de cour, parce qu'ils ne peuvent faire autrement, mais ils restent persuadés que ce n'est que de l'eau bénite de cour. Tous les fruits attendus de ce fameux voyage sont perdus.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

Récompenses honorifiques

Saint-Etienne, 12 novembre. — Des médailles d'argent de 2^e classe ont été décorées en récompense d'actes de dévouement aux dénommés ci-après :

Jean Massardier et Pierre Riboulon, à Andrézieux ;
Jean Dechandon et Claudius Dechandon, à Unieux ;
Jean-Baptiste Bourrat, à Valeilles ;
Caillot, agent de police à Montbrison ;
Mathieu-François Justhier et Jean-Antoine Perret, à Saint-Pierre-de-Bœuf.

Le tramways à vapeur

A quand l'ouverture du service des tramways à vapeur ?
Nous pensons que, pour n'être pas fixés, cette date n'en est pas moins prochaine.

Quatre locomotives et 12 voitures attendent d'ailleurs au dépôt de Bellevue.

Grand-Théâtre

Demain dimanche, spectacle corsé :
1^o Les Crochets du Père Martin, drame en trois actes ;
2^o Monte-Christo (2^e partie), par A. Dumas.

Tous ceux qui, dimanche dernier, ont vu jouer la première partie de ce drame voudront assister de main au dénouement.

Accident de voiture

Grenoble, 12 novembre. — Une voiture publique ramenait hier soir, vers huit heures et demie, une quinzaine de voyageurs de la foire de Cralles. Arrivée à l'endroit appelé la croix de Montfleury, la voiture monta sur un tas de pierres et versa sur la route.

Aux cris de détresse poussés par les voyageurs, M. Andréoly, dont la voiture fait le service de Grenoble à Montfleury, et qui se trouvait en avant du théâtre de l'accident, sauta à terre et s'empressa d'accourir.

Sa femme et le personnel de sa maison, qui se trouve à quelques pas de là, accoururent également, ainsi que les habitants du voisinage.

On s'empressa de donner les premiers soins aux blessés, dont trois d'entre eux avaient le visage ensanglanté et portaient de graves blessures à la tête.

Ils furent ensuite placés dans la voiture de M. Andréoly, qui les ramena à Grenoble à une heure avancée de la nuit.

Une somme d'argent, qu'on croit appartenir à un des voyageurs, a été trouvée sur le théâtre de l'accident par M. Fabry, domestique.

Elle a été déposée au bureau de M. le commissaire central.

Incendie

Charentonay. — Un incendie dont les causes sont inconnues, a détruit dans la nuit du 7 au 8 courant, une maison d'habitation et un moulin appartenant à M. François Guimet, meunier.

Une partie seulement du mobilier a pu être sauvée. Les récoltes et une certaine quantité de blé de farine appartenant aux divers clients de M. Guimet ont été la proie des flammes.

On évalue à 22,000 fr., les pertes causées par cet incendie; elles ne sont couvertes que par une assurance d'une somme de 16,000 fr.

Création d'un bureau télégraphique

Poncharra, 12 novembre. — Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 9 novembre 1881 a été autorisée la création d'un bureau télégraphique municipal dans la commune de Poncharra.

Assassinat à Gorrevod

Bourg, 12 novembre. — Une tentative d'assassinat a eu lieu hier matin dans le canton de Pont-de-Vaux, à Gorrevod.

La victime, M. Perret, aurait reçu un coup de fusil chargé de gros plomb. Les autres détails manquent. Tout ce que nous pouvons ajouter, c'est que le coupable a été arrêté.

Le parquet de Bourg, mandé par dépêche télégraphique, s'est transporté hier soir sur les lieux pour procéder à l'enquête.

HAUTES-ALPES

Evasion d'un malfaiteur

La Grave, 12 novembre. — Un repris de justice de la plus dangereuse espèce, le sieur François Forest, âgé de 21 ans, ayant déjà subi six condamnations, s'est évadé avant-hier soir de la chambre de sûreté de La Grave où on l'avait déposé en attendant son transfert à Lyon.

Forest qui avait d'abord déclaré s'appeler Dumont, puis Copère, s'était évadé le 2 août dernier de la cellule pendant le trajet du Palais de Justice à la prison de Lyon.

Arrêté à Briançon, il comparait le 27 octobre dernier devant le tribunal correctionnel de cette ville pour vol et vagabondage, il s'entendait condamner à 15 mois de prison et 5 ans de surveillance.

Le signalement de cet individu a été lancé dans toutes les directions.

DOUBS

La statue de Proudhon

Besançon, 12 novembre. — Nous avons annoncé hier qu'un comité qui se propose d'élever une statue à P.-J. Proudhon est en voie de formation. Voici, à ce sujet, la lettre que M. Dionys Ordinaire député du Doubs, adresse à la Démocratie franc-comtoise :

Monsieur le directeur,
C'est aujourd'hui l'âge de la pierre et du bronze, et il n'est si petit grand homme qui n'ait en France sa statue. Ne vous semble-t-il pas que ce serait le moment de penser à notre Proudhon ?

Il est notre par son ironie, cachée sous une honnêteté toute rustique; il est notre par la franchise de son style, par la solidité de son jugement; il est notre même par ses tendances utopiques. Car notre bon sens, si justement vanté, ne va jamais sans une pointe d'imagination.

Nous n'avons pas, en un mot, dans notre pays, une figure qui soit plus profondément empreinte dans le cœur de notre vieille race franco-comtoise.

Ajouterai-je que Proudhon, par son génie, appartient à la France entière, et que ce terrible remueur d'idées est un des premiers écrivains du dix-neuvième siècle ?

Et, sans parler du talent, le fils du tonnelier, celui qui n'oublia jamais son origine, qui fut l'ami des humbles, des pauvres, ne mérite-t-il pas d'avoir son monument dans la ville du travail ?

Si ma proposition vous agréait, monsieur le directeur, et si nos amis de Besançon l'approuvent, je n'attendrais que votre réponse pour vous envoyer ma souscription. Ce que je puis vous promettre, c'est que, sur tous les bancs de la gauche républicaine, je trouverai des imitateurs.

Agréez, monsieur le directeur, etc.
Dionys ORDINAIRE

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Un Italien, Dominique Benzi, tailleur d'habits, rue de l'Arbalète, 6, ne pouvait se consoler de la perte de sa maîtresse, Anna R...

Son chagrin se changea bien vite en fureur, lorsqu'il apprit que le sieur D..., cordonnier, l'avait remplacé auprès de la belle.

Il proféra contre eux, à différentes reprises, d'épouvantables menaces.

Avant-hier soir, bien résolu à en finir, Benzi sortit de sa chambre et se précipita dans la chambre de la belle.

— Nenni !... fit-il, pas si sot !... M'en entrant peut-être. Je connais M. Norbert, il est tout le portrait de son père... Tandis que vous, mademoiselle, vous lui ferez prendre la chose en douceur. Vous y êtes quasi plus intéressée que lui !

— Président !
— Oh !... il n'y a plus de Président qui tienne. Comment ! je viens à vous bien humblement, et vous me traitez comme le dernier des derniers ! Je me révolte, à la fin ! Je suis honnête, moi, quarante-sept années de probité sont là pour le prouver.

Je n'ai jamais empoisonné personne... Assez de rebuffades ! Nous sommes aujourd'hui mardi ; vendrez, avant six heures, je n'ai pas ce que je demande, votre père et M. de Mussidan auront de nouvelles. Tenez-vous à vous marier ?

Il salua ironiquement, tourna les talons et s'éloigna en disant :
— C'est à prendre ou à laisser !

Mlle de Sauvebourg était comme pétrifiée de tant d'impudence, et Dauman avait déjà disparu au tournant de la route, qu'elle cherchait encore, et vainement, une réponse pour l'écraser.

— Misérable !... murmura-t-elle, toute frémissante, misérable !...
Oui, misérable, en effet, mais il la tenait, et pour la perdre à tout jamais, il n'avait qu'à vouloir.

Et elle comprenait qu'il était homme à exécuter même ses compromissions sérieusement, uniquement pour lui nuire, obéissant à cet instinct de perversité qui pousse à faire le mal pour le mal.

Mais les niais seuls se désolent sans agir, trouvant comme une imbécille consolation à répéter les éternels : « Si j'avais su ! » des incapables et des lâches.

(A suivre)

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyons, 12 novembre, 10 h. 30 matin.
Température : quelques faibles pluies sont tombées dans le nord de la France, sous l'action des bourrasques qui ont traversé dernièrement les Iles Britanniques; d'un autre côté, une légère dépression qui existe dans le sud de l'Italie a occasionné des averses en Algérie.
Sur nos régions, la pression est à peu près stationnaire à 771 mm; le vent est revenu vers le Sud.
Temps probable : assez beau.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 11 novembre.

Nous avons eu aujourd'hui une très bonne Bourse. Le mouvement de reprise, entamé hier dès le début, et poursuivi à la faveur de l'excellente impression, laissée par le bilan de la Banque, avait rencontré en clôture un obstacle inattendu.
Le 5 0/0 avait reculé de 117,60 à 117,45.
A la réunion du soir, notre grand fonds d'Etat a de nouveau abordé, mais cette fois pour le conserver, le plus haut prix atteint depuis le commencement de la semaine.
Aujourd'hui on a ouvert à 117,70, et, après une discussion assez vive, qui a ramené le 5 0/0 22 centimes plus bas, c'est à ce prix qu'il s'est arrêté.
Les valeurs ont été très bien tenues.
Le Crédit de France se négocie couramment à 930.
Le Crédit général français se traite à 805, ex-coupon de 35 fr.; la Banque transatlantique et le Mobilier roumain ont un marché suivi.
Au comptant, les actions des Fournitures militaires, négociées à 530, sont en voie de regagner leur coupon. Ce titre est capitalisé à un taux extrêmement favorable. Les Horloges pneumatiques ont de bons échanges à 506.
Sur le marché des assurances on s'occupe avec beaucoup d'intérêt des actions de la Grande Compagnie, destinations évidemment par le développement très rapide des opérations à une hausse sérieuse.
Le capital de garantie est intact, et les combinaisons d'assurances, mises en pratique sont des plus ingénieuses.

DERNIERE HEURE

Paris, 12 novembre, 11 h. soir.

CONSTITUTION DU CABINET

Un de nos correspondants parisiens nous télégraphie les renseignements suivants sur la constitution définitive du cabinet :

Par suite du désaccord survenu entre MM. Gambetta et Léon Say, la liste qui était arrêtée dès hier soir a dû être modifiée en conséquence.

Trois portefeuilles n'ont pas encore de titulaires assurés : ceux des Finances, de la guerre et de la marine.

En effet, M. Gambetta a convenu avec M. de Freycinet, auquel le ministère de la guerre avait été réservé, que le moment n'était pas opportun dans les circonstances où nous nous trouvons pour mettre un civil à la guerre.

En conséquence, voici les choix définitifs qui ont été arrêtés et que vous pouvez dès maintenant considérer comme officiels :

M. GAMBETTA, président du conseil, sans portefeuille;
M. CAZOT, à la justice, avec M. Martin Feuillée pour sous-secrétaire d'Etat;
M. WALBECK-ROUSSEAU à l'intérieur, avec M. Beville pour sous-secrétaire d'Etat;

M. PAUL BERT, à l'instruction publique;
M. ANTONIN PROUST, aux beaux-arts et manufactures;
M. ALLAIN-TARGÉ, aux travaux publics;

M. ROUVIER, au commerce et colonies;
M. COCHERY, aux postes et télégraphes;

L'amiral PEYRON, ou un civil, pour la marine;

Les généraux CHANZY et LEWAL sont en balance pour la guerre. Si M. Chanzy accepte, M. Lewal sera nommé chef d'état-major général.

On parle aussi du général de Miribel, pour le ministère.

En tous cas, la nomination de M. Blandin, député de la Marne, comme sous-secrétaire civil au ministère de la guerre est certaine.

Reste le portefeuille des finances : pour celui-là l'obscurité est encore complète.

Si, comme je le présume, tout est terminé dans la soirée, l'« Officiel » publiera la liste demain.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

L'extrême gauche a décidé le dépôt immédiat de la proposition Barodet sur la révision de la Constitution.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les rapports des préfets au ministre de l'intérieur affirment que les républicains gagneront les deux tiers des sièges réactionnaires dans les élections sénatoriales.

Le ministre a recommandé l'abstention la plus complète aux préfets.

Après avoir tout bouleversé, il a fini par dénicher une pièce de 20 fr., placée dans le tiroir d'une commode.
Une enquête est ouverte.

Société lyonnaise de gymnastique

M. les membres de la société sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu mardi 15 courant, à huit heures précises du soir, au local de la société.

La Lyre de Perrache

La fanfare de Perrache informe les jeunes gens qui désirent en faire partie, qu'elle ouvre un cours de solfège, au siège de la Société, rue de Cendé, 87, où ils peuvent se faire inscrire tous les mardis et jeudis, à 8 h. du soir.

LETTRES MÉDICALES

III HÉMORRHOÏDES

Les hémorroïdes présentent un groupe de symptômes très variés surtout si l'on considère les différentes douleurs dont se plaignent les personnes qui en sont atteintes. Elles proviennent de tumeurs qui forment les veines du rectum lorsqu'elles viennent à se dilater et ces tumeurs ont leur siège à l'orifice du rectum ou à la marge de l'anus. Le malade éprouve une tension, une pesanteur douloureuse dans les parties environnantes, le siège, le bas-ventre et l'estomac. Les personnes qui en souffrent sont principalement celles que leur profession oblige à rester longtemps assises, ou qui par quelque effort, ont provoqué une affluence exagérée du sang vers le bas-ventre.

Le malade éprouve un sentiment d'angoisse, de la constipation plus ou moins douloureuse de l'estomac et du bas-ventre, manque d'appétit, vertiges, maux de tête, etc.; en même temps les douleurs, se dirigeant, s'étendent jusqu'à la colonne vertébrale et même jusqu'à la nuque. Bien des personnes souffrent des hémorroïdes sans le savoir, et le plus souvent en leur combat par des remèdes qui sont tout-à-fait inutiles, parce qu'ils n'exercent pas d'influence directe sur le siège du mal; ce sont d'ordinaire de violents purgatifs qui ne font qu'affaiblir et troubler davantage les organes affectés. Il existe pourtant quelques remèdes qui se sont montrés très efficaces contre ces affections, ce sont ceux qui exercent directement une action douce, égale et émolliente sur les organes du bas-ventre et leur donnent une plus grande force d'action.

Les Pilules suisses, ont été employées dans ce cas avec le plus grand succès; elles se sont déjà fait connaître avantageusement dans toute la France et elles sont partout appréciées comme un remède de famille puissant, inoffensif et à la portée de chacun.

La pharmacie des Terreaux, 9, place des Terreaux, et MM. les pharmaciens, J. Grand, 38, rue Centrale; F. Achard, 84, cours de la Liberté; grande pharmacie du Serpent, 23, rue Lanterne; Bertrand, 21, place Bellecour; Ferrand, 71, rue de la République; Langlade, 8, rue Thomassin; Mallignon, 33, rue Mercière; Patel, 10, rue du Mail; Ricaux, 4, rue Saint-Jean; Sarrat, 7, rue du Doyné; Vollet, 97, Grande-Côte; Payard, 9, rue de l'Hotel-de-Ville; Larochette, 11, rue de la Barre, en sont les dépositaires. On trouve cette excellente pilule dans presque toutes les Pharmacies de France en boîtes métalliques contenant 60 pilules à 1 fr. 50 la boîte, et en boîtes plus petites, contenant 20 pilules à 75 cent. On doit bien faire attention à ce que les boîtes portent une étiquette rouge avec la croix suisse et les initiales H. et G.

Les Tramways

Un arrêté préfectoral, rendu conformément aux propositions de la Compagnie des tramways, fixe comme suit le service d'hiver des tramways :

Ligne n° 1. — Bellecour-Monplaisir. — 1^{er} départ de Lyon, 6 h. 30 matin; 1^{er} départ de Monplaisir, 6 h. 30 matin. Dernier départ de Lyon, 10 h 55 du soir; de Monplaisir, 9 h. 50; toutes les 20 minutes jusqu'à 7 h. 40 du soir; toutes les 40 minutes à partir de 7 h. 50 du soir, le dernier départ, de Lyon étant retardé jusqu'à 10 h. 55 du soir.

Ligne n° 2. — Bellecour-Montchat. — 1^{er} départ de Lyon, 6 h. 40 matin; de Montchat, 6 h. 30. Dernier départ de Lyon, 10 h. 45 soir; de Montchat, 9 h. 50; de Lyon, toutes les 20 minutes jusqu'à 8 h. du soir; toutes les 40 minutes à partir de 8 h. du soir, le dernier départ étant retardé jusqu'à 10 h. 45. De Villeurbanne, toutes les 15 minutes jusqu'à 7 h. 45 du soir; toutes les 20 minutes à partir de 7 h. 45.

Ligne n° 3. — Cordeliers-Villeurbanne. — 1^{er} départ de Lyon, 6 h. 30 matin; de Villeurbanne, 6 h. 30. Dernier départ de Lyon, 10 h. 45 soir; de Villeurbanne, 9 h. 45; de Lyon, toutes les 15 minutes jusqu'à 8 heures du soir; toutes les 30 minutes à partir de 8 h. du soir, le dernier départ étant retardé jusqu'à 10 h. 45. De Villeurbanne, toutes les 15 minutes jusqu'à 7 h. 45 du soir; toutes les 20 minutes à partir de 7 h. 45.

Ligne n° 4. — Parc de la Tête-d'Or-Guillotière. — 1^{er} départ du Parc, 6 h. 30 matin; de la Guillotière, 7 h. Dernier départ du Parc, 10 30 soir; de la Guillotière, 11 h. soir; toutes les 13 minutes.

Ligne n° 5. — Bellecour-Pont-d'Ecully. — 1^{er} départ de Bellecour, 7 h. 15 matin; du pont d'Ecully, 6 h. 30. Dernier départ de Bellecour, 10 h. 40 soir; du pont d'Ecully, 9 h. 50; de Bellecour, toutes les 10 minutes jusqu'à 11 h. 45 du matin; toutes les 9 minutes à partir de 11 h. 45 du matin. Du pont d'Ecully, toutes les 10 minutes jusqu'à 11 h. du matin; toutes les 9 minutes à partir de 11 h. du matin.

Ligne n° 6. — Terreaux, gare de Vaise. — 1^{er} départ des Terreaux, 7 h. 15 matin; de la gare de Vaise, 6 h. 30 matin. Dernier départ des Terreaux, 10 h. 40 soir; de la gare de Vaise, 10 h. 19; des Terreaux, toutes les 10 minutes jusqu'à midi 1 minute; de la gare de Vaise, toutes les 10 minutes jusqu'à 11 h. 30 du matin; toutes les 9 minutes à partir de 11 h. 30 du matin.

Ligne n° 7. — Perrache, gare de Genève. — 1^{er} départ de Perrache, 7 h. 13 matin; de la gare de Genève, 6 h. 30 matin. Dernier départ de Perrache, 11 h. 12 soir; de la gare de Genève, 10 h. 32 soir; de Perrache, toutes les 6 minutes, de 7 h. 12 à 7 h. 54 du matin; toutes les 4 minutes, de 9 h. 54 du matin à 10 h. 24 soir; toutes les 6 minutes, de 10 h. 24 à 11 h. 12 du soir; de la gare de Genève, toutes les six minutes, de 6 h. 30 jusqu'à 9 h. 12 du matin; toutes les 4 minutes, de 9 h. 12 du matin à 9 h. 44 du soir; toutes les 6 minutes, de 9 h. 44 à 10 h. 32 du soir.

Ligne n° 8. — Pont-Morand, Saint-Clair. — 1^{er} départ du pont Morand, 6 h. 30 matin; de Saint-Clair, 7 h. 6 matin. Dernier départ du pont Morand, 10 h. 6 soir; de Saint-Clair, 10 h. 42; toutes les 13 minutes.

Ligne n° 9. — Bellecour, gare de Vaise (place de Paris). — 1^{er} départ de Bellecour, 6 h. 55 matin; de la gare de Vaise (place de Paris), 9 h. 15 matin. Dernier départ de Bellecour, 10 h. 45 soir; de la gare de Vaise (place de Paris), 10 h. 5; toutes les 20 minutes.

Ligne n° 10. — Bellecour-Oullins. — 1^{er} départ de Lyon, 7 h. matin; d'Oullins, 6 h. 30 matin. Dernier départ de Lyon, 10 h. 45 soir; d'Oullins, 9 h. 45; de Lyon, toutes les 15 minutes jusqu'à 8 h. 15 du soir; toutes les 30 minutes à partir de 8 h. 15 du soir; d'Oullins, toutes les 15 minutes, jusqu'à 7 h. 15 du soir; toutes les 33 minutes à partir de 7 h. 15 du soir.

L'ouverture du service d'hiver a eu lieu le 10 novembre.

La Compagnie des omnibus et tramways de Lyon informe le public que la ligne de Bellecour à la gare de Vaise a été livrée à la circulation le 12 de ce mois.

Le premier départ aura lieu de la gare de Vaise, à 6 heures 15 du matin et de la place Bellecour, à 6 heures 55. Il y aura un départ dans chaque sens toutes les 20 minutes, jusqu'à 10 heures 45 du soir.

La ligne nouvelle mettra ainsi le quartier de Vaise en relation directe avec celui de Bellecour, par le pont de l'Archevêché et le pont Tilsitt, et par correspondance avec Perrache, Montchat et Monplaisir.

cours Perrache, n° 16, se présentait au poste du cours Charlemagne dans un état pitoyable. Il raconta qu'après avoir passé une partie de la soirée à boire avec deux jeunes gens inconnus, et rencontrés par hasard dans un établissement, ceux-ci lui avaient obligeamment offert de l'accompagner à son domicile. Arrivés derrière l'église Sainte-Blandine, les deux coquins se jetèrent sur lui, lui passèrent un lacet autour du cou et, après l'avoir aux trois quarts étranglé, lui enlevèrent son porte-monnaie contenant la somme de 60 fr.

La victime, qui portait des traces non douteuses de l'agression dont il avait été l'objet, a donné le signalement de ses agresseurs, qui sont activement recherchés.

Espérons qu'ils seront arrêtés avant d'avoir trouvé à renouveler leurs expériences sur d'autres sujets.

Un suicide à Givors

Hier, sur les quatre heures de l'après-midi, un individu étranger à la localité, se promenant sur le quai du Château, attirant par ses allures étranges et son air agité l'attention des passants.

Tout-à-coup, il se précipita dans le Rhône et ne tarda pas à être emporté par le courant fort rapide en cet endroit et englouti avant qu'on ait pu lui porter secours.

Ce malheureux paraissait âgé de 35 à 40 ans; il était de petite taille, vêtu d'une blouse et d'un pantalon bleu et coiffé d'une casquette noire.

Les recherches pour retrouver le cadavre n'ont amené aucun résultat.

Depuis quelque temps de nombreux vols de lapins étaient commis au préjudice de divers propriétaires d'Oullins.

Hier de grand matin, plusieurs jeunes gens du pays qui se rendaient à leur travail, aperçurent rue des Fours-à-Chaux un individu dont les allures leur parurent suspectes et qui s'enfuit à leur approche. Ils se mirent à sa poursuite et ne tardèrent pas à le rejoindre. Cet homme, un nommé Jean V..., âgé de 32 ans, manoeuvre, était porteur d'un sac contenant sept lapins volés dans le clapier de M. Prost, propriétaire.

V..., qui a refusé de faire connaître son domicile, a été écroué à la Permanence.

Une bonne capture :

Hier, dans l'après-midi, le nommé Joseph V..., âgé de 31 ans, chaudronnier, demeurant rue du Sacré-Cœur, se présentait chez M. Cornillon, marchand revendeur de gages, rue de Vendôme, 103, pour lui offrir, au prix de 8 fr., un paletot neuf, en drap, pour enfant, ajoutant qu'il en avait cinq autres pareils à vendre et qu'il les livrerait en bloc pour 30 fr., c'est-à-dire à peine à moitié prix de leur valeur réelle.

M. Cornillon se douta de quelque flouterie et prévint M. le commissaire de police de Saint-Pothin, si bien que lorsque une heure après l'homme aux paletots revint, il fut arrêté par les agents.

Interrogé sur la provenance des vêtements, il prétendit les avoir reçus d'un laconnu qui l'avait chargé de les vendre moyennant une commission et qui lui avait donné rendez-vous au comptoir Anglais, rue Palais-Grillet.

Le fait fut démontré faux; V..., poussé dans ses derniers retranchements, finit par faire connaître le nom de son complice qui ne tarda pas à être arrêté à son tour.

Cet individu qui a dit se nommer Charles D..., peintre en bâtiments, âgé de 21 ans, né à Sains (Aisne), a refusé de faire connaître son domicile dont pourtant il avait la clef.

Il résulte des pièces trouvées sur lui qu'il a dû quitter son pays à la suite de condamnations pour lesquelles il paraît être recherché par la justice.

Les deux escrocs ont été écroués à la Permanence.

Un grave accident est arrivé avant-hier à Amplepuis, dans la filature de M. Villy.

Une ouvrière de cette usine, nommée Claudine Matray, femme Troncy, âgée de 29 ans, qui était occupée à une machine à carder, voulut contrairement aux règlements formels, nettoyer sa cardé avant l'arrêt de la machine à vapeur. Ce faisant, le torchon dont elle se servait fut pris par un cylindre garni de pointes d'acier de trois centimètres de longueur; le bras suivit et malgré la promptitude avec laquelle on vint à son secours, quand on retira la malheureuse, on constata qu'elle avait le bras cassé en deux endroits près du poignet et le poignet affreusement déchiré par les pointes du cylindre.

D'après l'avis des médecins qui lui ont donné les premiers soins, l'amputation du membre sera très probablement nécessaire.

Cet accident ne peut être attribué qu'à l'imprudence de la victime.

L'imprudence avec laquelle certaines personnes manipulent le pétrole, occasionne de trop fréquents accidents :

Hier encore, à 9 heures du soir, la domestique des époux Roux, qui tiennent un bureau de tabac sur la place du Pont, ayant commis l'imprudence de remplir une lampe allumée avec une bouteille remplie de pétrole, le feu prit soudain au dangereux liquide. Effrayée, elle jeta la bouteille sur le plancher, et une explosion s'en suivit. Un commencement d'incendie en fut la conséquence. Il a été promptement éteint par M. Roux et quelques voisins.

Puisse cette leçon, qui n'a heureusement été payée par aucun accident, profiter aux imprudents.

Un violent incendie a détruit dans la journée du 10 novembre une maison d'habitation appartenant à M. Benoit Dumas, propriétaire à Saint-Apollinaire.

Un enfant âgé de 4 ans qui s'amusa avec des allumettes a mis le feu à un tas de fongères sèches, qui était placé devant la porte d'une écurie attenante à la maison.

L'incendie s'est propagé avec une rapidité effrayante et malgré les secours apportés, tout l'immeuble a été la proie des flammes. Rien de ce qu'il contenait n'a pu être sauvé.

Les pertes sont évaluées à une somme de 5,000 fr. qui malheureusement ne sont couvertes par aucune assurance.

Le marché de la Martinière continue à être fréquenté par les pick-pockets.

Hier matin, Mme Janaud, demeurant cours Morand, 8, s'est aperçue en voulant solder un achat, qu'un de ces adroits travailleurs lui avait soustrait son porte-monnaie contenant deux pièces de 20 francs.

Plainte a été déposée au bureau de police, mais le maître filou court encore.

Un malfaiteur s'est introduit hier, entre 2 et 3 heures de l'après-midi, dans l'appartement occupé par M. Fourleur, maçon, rue de Sully, 47.

de chez lui armé d'un long couteau, après avoir bousillé sur sa table de nuit un billet ainsi conçu : Anna je te tue, mais je t'aime toujours. ?

La première personne qu'il rencontra dans la rue fut précisément son rival.

L'implacable Italien bondit sur lui et chercha à le taper de son couteau, mais D... qui avait vu le danger, lui porta un violent coup sur le bras et lui fit lâcher son arme.

Quelques instants après, les gardiens de la paix comparèrent de Benzi.

Ce dangereux individu a eu l'audace de prétendre que le couteau ramassé à terre n'avait pas été apporté par lui mais par D...

Les témoins lui ont donné, sur ce point, les démentis les plus formels.

Benzi a été condamné pour menaces de mort à 1 mois de prison.

Espérons que cela le calmera.

Le nommé Léon Parayon, âgé de 20 ans, ne perd pas son temps.

Entré le matin comme employé chez un marchand de vêtements de la rue Bourbon, il a été arrêté le soir pour vol d'un pantalon au préjudice de son nouveau patron.

Parayon a reçu de suite une gratification de 2 mois de prison.

Louis Ferguty, de nationalité suisse, revendeur rue de la Thibaudière, 31, dont nous avons parlé, qui avait revendu à vil prix une machine à dévisser de la valeur de 400 francs, que lui avait confiée M. Poulenc, marchand de cuirs de la rue de la Part-Dieu, pour la réparer, a été appelé à présenter hier quelques explications à ce sujet en police correctionnelle.

Le mode de nettoyage de Ferguty a été très apprécié par le tribunal qui s'est empressé de lui accorder un brevet de 3 mois de prison.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Dimanche, 13 novembre, 317^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 07; coucher, 4 h. 21. Les jours baissent de 2 minutes.

Ephémérides (1868). -- Mort du célèbre compositeur Rossini.

M. le docteur Lépine, conseiller municipal pour la 12^e section (Ainay), vient de donner sa démission.

M. le docteur Montaz, ancien interne des hôpitaux de Lyon, qui avait obtenu au concours la place de chirurgien en chef des hôpitaux de Grenoble et celle de professeur suppléant d'anatomie et de physiologie à l'École de médecine de cette ville, vient d'être nommé professeur titulaire de cette même chaire.

Les nombreux amis que le jeune professeur compte dans notre ville, applaudiront sans réserve à cette nomination.

Le service rapide entre Londres, Marseille et Nice, par Douvres et Calais, a été inauguré hier matin; seize voyageurs ont pris place dans le train qui va directement, et sans changer de voiture, de Calais à Nice, en prenant à Paris le chemin de fer de Ceinture.

Comme on le sait, c'est le mercredi 16 que doit commencer la série de représentations que Mme Judic doit donner en province, sous la direction de M. Duquesnel.

Lyon sera la première étape; après Lyon, la troupe donnera des représentations en Suisse; à Genève, Lausanne, Bâle. En Alsace-Lorraine; à Strasbourg, Metz, Colmar, Mulhouse, reviendra en France par Nancy et gagnera Nîmes, Toulouse et Bordeaux.

C'est la première fois que Mme Judic fait une expédition de ce genre.

Nous lisons dans le Petit Phare de Nantes :

M. Conte, la basse-taille chantante, a terminé hier soir ses débuts dans le rôle de Don Basile du Barberier, et il s'en est tiré de façon à justifier complètement la décision de la commission qui l'a admis, à la fin de la représentation, par 16 voix sur 21.

Le même journal constate le succès de M. Reine, bien connu à Lyon.

On se rappelle les séances de prestidigitation données jadis dans notre ville par un certain chevalier Gayetano. Une bien bonne scène a marqué avant-hier soir, la clôture des représentations données en ce moment au vieux théâtre de Toulon par ce prestidigitateur. Nous en empruntons le récit au Petit Marseillais :

Pour attirer la foule à ses séances, le chevalier Cayetano avait institué une tombola dont le lot principal était un boghey attelé d'un cheval qui avait parcouru pendant toute la semaine, tout empanaché les rues de Toulon.

L'heure solennelle de ce lot alléchant étant arrivé, un agent de police bien avisé voulut intervenir et substituer sa main à la main de l'innocence qui avait extrait les numéros gagnant les lots précédents; le public ayant décliné cette immixtion de la police, la main innocente tira le numéro 609.

Or, le sac, après cette extraction, s'étant renversé par hasard, il en sortit une aune de 609. Il en contenait toute une provision qui faisait au 609 le numéro fatidique forcé.

Il n'est pas de dire que déjà le chevalier Cayetano avait disparu après ce dernier tour de sa façon, ainsi que boghey et cheval, et que toutes les réclamations du public ont été vaines.

Avant aux prochains publics du chevalier Cayetano que ses tombolas pourraient encore allécher.

Le cadavre qui a été retiré de la Saône, ces jours derniers, à la hauteur de l'île-Barbe, a été reconnu pour celui du nommé Jacques Vallenet, âgé de 54 ans, maçon, demeurant à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Ce malheureux qui laisse une fille âgée de 10 ans, avait disparu depuis trois semaines environ.

Une bande d'étrangleurs

Ces jours derniers, les journaux de Paris racontent à leurs lecteurs les exploits d'une bande de malfaiteurs qui, pour mieux dévaliser leurs victimes et travailler à leur aise, leur passaient dextrement un lacet autour du cou et les étranglaient à l'insu.

Cette manière de procéder a été trouvée excellente par les détresseurs de bourses qui pullulent dans notre bonne ville, comme le montre l'avenue suivante :

à trois heures du matin, le sjour Charles... âgé de 32 ans, chiffonnier, demeurant

